



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 FEVRIER 2021

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du 26 janvier 2021.

➤ **Vu** le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2021,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

☞ **ADOpte** le compte rendu de la séance du 26 janvier 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	26

QUESTION N°
21 - 016
OBJET

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 JANVIER 2021
--

ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
23	0	3

CONVOC. & AFFICHAGE

DEPOT EN PREFECTURE
Le

PIECE JOINTE
Compte-rendu

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ





Bellegarde, le 27 janvier 2021

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JANVIER 2021**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués le trois décembre deux mille vingt.

Étaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZLLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Étaient absents (6) : Johan GALLET, Aurélie MUNOZ, Adrien HERITIER, Linda OBENANS LESEL, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (5) : De Johan GALLET à Martial DURAND, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Adrien HERITIER à Sylvie ROBERT, de Linda OBENANS à Olivier RIGAL, de Alain DUCROS à Catherine NAVATEL.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Martial DURAND.

Soit, 23 présents et 28 votants

① Après avoir procédé au décompte des présents, absents, procurations, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H00.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 03 décembre 2020 (21-001)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du compte-rendu du 03 décembre 2021. Cette présentation n'appelle pas d'observation de la part des membres de l'assemblée.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire (21-002)

Monsieur le Maire rappelle que c'est un porter à connaissance qui n'est pas soumis au vote. Il demande si des conseillers ont des Interrogations.

Mme Judith FLORENT s'interroge sur le renouvellement de la navette gratuite pour une année supplémentaire en mettant en avant le caractère polluant et le gabarit important du bus actuel. Elle souhaite également avoir des informations sur la fréquentation de la navette

annexe 21-016

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde



Monsieur le Maire répond qu'il a été décidé de reconduire le marché d'une année car il y a un besoin de conforter ce service au sein de la commune en sachant que l'année 2020 a été très particulière au regard du contexte sanitaire (confinements, couvre-feu). Concernant la fréquentation, la commune dispose d'éléments et il s'avère que la capacité actuelle du bus répond à un besoin notamment le matin et en fin d'AM pour la prise en charge des collégiens.

Enfin, une réflexion est menée par la commune pour améliorer le service et les modalités d'organisation (circuit, gabarit du bus, source d'énergie et services complémentaires) dans le cadre d'une nouvelle consultation qui sera lancée au cours du dernier trimestre 2021.

3. Acquisition parcelles E 151 et E 152 – Jean-Pierre GUERIN et Agnès SERMENT née GUERIN (21-003)

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du dossier de la VENTE GUERIN/CNE DE BELLEGARDE concernant les parcelles E 151 et E 152 et par suite des décès de Monsieur et Madame Raymond GUERIN, il convient de prendre une nouvelle délibération pour la vente par les héritiers Monsieur Jean-Pierre GUERIN et Mme Agnès SERMENT née GUERIN.

Monsieur le Maire expose que Monsieur Jean-Pierre GUERIN et Mme Agnès SERMENT née GUERIN confirment leur souhait de céder à la commune les parcelles cadastrées précitées au lieu-dit « La Tour » d'une superficie totale de 5 160 m².

Par ailleurs, la commune a un réel intérêt d'acheter ces parcelles du fait de leur localisation et de leur histoire. En effet, ces terrains inconstructibles sont situés en zone naturelle protégée en raison de la qualité du site, du paysage, de son patrimoine, et notamment par la présence de ruines d'un ancien moulin à vent.

Monsieur Jean-Pierre GUERIN et Mme Agnès SERMENT née GUERIN nous ont d'ores et déjà fait parvenir une promesse de vente signée d'un montant de 10 000 €.

Monsieur le Maire propose l'acquisition des parcelles E 151 et E 152 au prix de 10 000 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Cession de la parcelle G 2407 à Monsieur Brice CONTE (21-004)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur Brice CONTE MAIORINO souhaite acheter la parcelle cadastrée section G n° 2407, lieu-dit « la ville », d'une superficie de 19 m² appartenant à la Commune dans le but de créer un escalier indépendant extérieur.

Le service France Domaine a estimé le prix de cette parcelle à 2 000,00 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'aliénation du terrain en question à Monsieur Brice CONTE MAIORINO au prix de 2 000,00 €.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Approbation du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (21-005)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les communautés et les métropoles peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

L'avis des conseils municipaux est requis dans un délai de deux mois après la transmission du projet par le conseil communautaire aux communes membres.

En conséquence, en application de l'article L 5211-11-2 du code Général des Collectivités Territoriales, La Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence demande de soumettre le texte du pacte de gouvernance au vote du Conseil Municipal.

M. Bruno ARNOUX interroge Monsieur le Maire sur l'existence de la conférence des maires : cette conférence n'est pas un organe délibératif mais dispose d'un relevé de décisions qui est rédigé à la fin de chaque réunion.

Monsieur le Maire rappelle le caractère consultatif de cette instance qui est inscrite dans les textes législatifs. C'est avant tout une instance de dialogue et d'échanges appropriée pour approfondir certains sujets. Les propositions faites sont ensuite discutées au sein du bureau communautaire et conseil communautaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter ce pacte de gouvernance de la CCBTA.

ADOPTÉ à la majorité avec 24 voix POUR.

Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT et Alain DUCROS (Vote par procuration) s'abstiennent.

6. Désignation Judith FLORENT - Représentante du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS (21-006)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite de la démission de Madame Roseline BOURRELLY en qualité de Conseillère municipale, il est nécessaire d'effectuer son remplacement au sein du conseil d'administration du CCAS.

La candidature de Madame Judith FLORENT, conseillère municipale, est proposée par Monsieur le Maire. Il n'y a pas d'autres candidatures.

Monsieur le Maire propose de voter selon le principe de la main levée. Ce principe est adopté à l'unanimité.

Mme Judith FLORENT devient membre du conseil d'administration du CCAS.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

7. Approbation – Convention de transfert de gestion pour l'aménagement de la RD3 dans la traversée de l'agglomération de Bellegarde – Tranche 2 (21-007)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la présente convention concerne l'aménagement de la RD 3 en agglomération, entre la PR 0+150 et le PR 0+610, par la Commune de Bellegarde.

Elle a pour objet de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la commune dans le cadre de l'entretien et de l'exploitation partiels du domaine public routier départemental et de ses dépendances en agglomération.

De son côté, le conseil départemental est favorable à l'approbation de cette convention de transfert de gestion sous réserve que le conseil municipal l'approuve à son tour.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter la présente convention et de lui donner le droit de la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

8. Dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021 – Modification des autorisations – Budget Principal (21-008)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir la délibération N°20-90 votée en séance du 03 décembre 2020 concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2021.

Concernant les dépenses d'investissement 2021, **le Conseil Municipal** a voté l'autorisation d'engager sur le **Budget principal**, un montant total de **1 120 500.00 € TTC**. Afin de répondre aux besoins des services et de la collectivité, il est nécessaire de revoir la répartition de ces engagements.

Monsieur le Maire propose, sans toucher au montant total, de revoir le montant des autorisations de dépense telles que ci-dessous (seules les opérations en gras sont modifiées) :

- **Pour l'opération 1087 Travaux neufs de voirie : 55 000 €**
- Pour l'opération 1088 Travaux neufs de voirie rurale : 15 000 €
- **Pour l'opération 1121 Bâtiments communaux : 90 000 €**
- **Pour l'opération 1123 Acquisition de terrains : 165 000 €**
- Pour l'opération 1136 Acquisition Matériel et Mobilier : 5 000 €
- Pour l'opération 1162 Créations d'espaces verts : 10 000 €
- Pour l'opération 1169 Aménagement des services techniques : 5 000 €
- Pour l'opération 1187 Aménagement du centre de loisirs : 1 000 €
- Pour l'opération 1191 Extension de réseau électrique : 10 000 €
- Pour l'opération 1199 Aménagement Ensemble sportif : 5 000 €
- Pour l'opération 1204 Aménagement Ecole Maternelle : 5 000 €
- Pour l'opération 1206 Aménagement du Cimetière : 5 000 €
- **Pour l'opération 1207 Vidéosurveillance : 20 000 €**
- Pour l'opération 1212 Aménagement hôtel de ville : 15 000 €
- Pour l'opération 1220 Aménagement Ecole Batisto Bonnet : 10 000 €
- Pour l'opération 1229 Aménagement de la crèche : 2 000 €
- Pour l'opération 1240 Aménagement du Poste de Police : 500 €
- Pour l'opération 1261 Extension de l'école H. Serment : 5 000 €
- Pour l'opération 1274 Aménagement cuisine centrale : 10 000 €
- Pour l'opération 1277 Panneaux de signalisation : 10 000 €
- **Pour l'opération 1280 Aménagement de la RD3 : 250 000 €**
- Pour l'opération 1283 Aménagement de la Maison des Jeunes : 500 €
- Pour l'opération 1290 Aménagement de la Médiathèque : 1 500 €
- Pour l'opération 1300 Création d'un nouveau stade : 50 000 €
- Pour l'opération 1301 Construction Nouvelle crèche : 330 000 €
- **Pour l'opération 1302 Aménagement de la pinède du mont Michel : 45 000 €**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur le sujet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. Demande de subvention au titre du CONTRAT TERRITORIAL RD3 tranche 3 (rue de Nîmes) (21-009)

Monsieur le Maire revient sur le projet de réaménagement de la traversée d'agglomération RD3 mené conjointement avec le Conseil Départemental et la CCBTA.

La première tranche du projet lancé en 2014, concernant la réfection des voiries et des placettes rue de la République a été achevée en 2018 et la deuxième tranche concernant la réfection de la rue d'Arles est sur le point d'être également terminée.

Après avoir déjà conventionné avec le Département du Gard pour le financement des tranches 1 et 2, **Monsieur le Maire** explique qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour solliciter le financement de la tranche 3 (rue de Nîmes) et de passer un nouveau contrat territorial avec le Conseil Départemental du Gard.

L'estimation financière des travaux pour cette troisième phase, s'élève à 986 818 € HT, après consultation.

LOT N°1 : Part Commune 343 362 € – Part Département : 400 000 €

LOT N°2 : 231 515 € HT

LOT N°3 : 11 941 € HT

Les travaux doivent être réalisés au cours du 2^e semestre 2021.

Par conséquent, **Monsieur le Maire** propose au conseil municipal de solliciter l'aide du département du Gard (400 000 euros) pour le financement de la tranche 3 du projet de réaménagement de la RD3 dans le cadre d'un contrat territorial.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

10. Demande de subvention au SMEG - enfouissement des réseaux RD3 tranche 3 (rue de Nîmes) (21-010)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de son programme de requalification de son centre-ville, la commune souhaite lancer la tranche 3 qui concerne la rénovation voirie et réseaux de la rue de Nîmes (montant total des travaux : 986 818€ HT). Cette rénovation va permettre l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication pour un montant de 231 515€ HT.

La commune, en tant qu'adhérente du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG), peut être éligible à l'obtention d'une aide financière de la part de ce syndicat pour l'enfouissement des réseaux électriques.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires afin de solliciter cette aide financière pour ce projet d'enfouissement des réseaux d'électricité auprès du SMEG.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

11. Demande de subventions (DSIL exceptionnelle Plan de Relance et Aide du conseil régional Occitanie) – Projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux – Salle culturel les Sources et Bâtiment de la Police Municipale (21-011)

Monsieur le Maire présente deux projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux :

- le bâtiment de la police municipale qui accueillera également le futur centre de supervision urbaine,
- le bâtiment du centre culturel des Sources.

Pour mener à bien ces projets, **Monsieur le Maire** informe le conseil municipal que deux types d'aide sont mobilisables par la commune :

- Une enveloppe exceptionnelle de la dotation de soutien local à l'investissement local 2021 (DSIL). Cette dernière a été abondée par le gouvernement dans le cadre du plan de France relance afin de financer les projets de rénovation énergétique de bâtiments publics
- Une subvention du conseil régional Occitanie qui encourage les projets locaux de transition énergétique par une amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics

Dans ce contexte, **Monsieur le Maire** propose au Conseil Municipal de solliciter ces deux types d'aide en vue d'engager les travaux. Il présente le plan de financement estimatif ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANT € HT	POURCENTAGE
<i>Commune de Bellegarde</i>	29 850,47 €	30%
<i>Etat (DSIL Exceptionnelle) Plan de relance</i>	39 800,62 €	40%
<i>Conseil Régional</i>	29 850,47 €	30%
TOTAL	99 501,56 €	100%

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

12. Demande de subventions (DSIL- Aide du conseil régional Occitanie) - création d'un stade synthétique et de ses annexes (21-012)

Monsieur le Maire présente l'étude relative à la création d'un stade en gazon synthétique et de ses annexes (vestiaires et sanitaires) faite par le bureau d'études ABH.

L'avant-projet sommaire fait état d'un investissement de 925 431,13 € HT dont 631 850 € HT pour le stade et 234 346,92 € HT pour la réfection des vestiaires et 59 234,21 € HT pour les frais liés au suivi et montage du projet.

Monsieur le Maire propose également au Conseil Municipal de solliciter les aides financières :

- du Conseil Régional Occitanie sous couvert du Contrat cadre Bourgs-Centres signé entre la commune et la Région
- de l'Etat dans le cadre de la DSIL et du programme « Petites Villes de demain ».

Il propose également le plan de financement estimatif ci-dessous :

Financiers	Montant € HT	Pourcentage
Commune de Bellegarde	508 987	55%
Conseil régional Occitanie	138 815	15%
Etat DSIL	277 629	30%
TOTAL	925 431	100%

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces deux types d'aide et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à la poursuite du projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

13. Demande de subvention au titre de la DETR 2021 (Tranche 3 – RD 3) (21-013).

Monsieur le Maire informe le Conseil que cet appel à projets, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021, a été notifié aux communes le 31 décembre 2020, par un courrier du Préfet du Gard en date du 23 décembre 2020.

En sachant que les projets de sécurisation de voirie pour les piétons et les deux-roues sont éligibles à la DETR, Monsieur le Maire propose de demander cette dotation concernant le projet de réhabilitation de la RD3 centre agglomération tranche 3 (rue de Nîmes). Ce projet est prêt à être lancé dès le début du 2^{ème} semestre 2021.

Le plan de financement prévisionnel pour la sécurisation de la voirie (montants HT) est le suivant :

RUE DE NÎMES :

Organisation des travaux : 9 500 €

Démolition : 10 972.50 €

Trottoirs : 196 400 €

Piste cyclable : 17 050 €

Mobilier urbain, génie civil : 41 616 €

TOTAL HT : 275 538.50 €

Montant pris en charge par la commune moins l'éventuelle subvention sollicitée auprès de l'Etat : 165 323.10 € HT

Montant prévisionnel de la subvention de l'Etat : 110 215.40 € HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour le projet de rénovation de la RD3 centre agglomération tranche 3 et de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

14. Demande de subventions – requalification du parc Mont Michel (21-014)

Monsieur le Maire présente le projet de requalification du Parc Mont Michel.

Face au déboisement de la pinède du Mont Michel, la commune a missionné l'Office National des Forêts (ONF) pour un diagnostic santé de ce poumon vert et de nature. L'objectif du projet est de valoriser ce site de nature désormais au centre de la ville et de créer un espace de promenade en liaison avec d'autres lieux de la commune.

L'ONF propose à la commune le plan d'actions suivant :

- Le renouvellement des peuplements boisés du parc, en y intégrant la problématique du risque incendie
- La mise en valeur paysagère de ce site pour faciliter l'accueil du public
- L'information des visiteurs sur les ressources des lieux
- L'intégration écologique des aménagements et des travaux proposés

Pour mener à bien ce projet, l'ONF a fait la proposition financière suivante :

	Montant € HT
Travaux sylvicoles - Débroussaillage du parc	36 746
Travaux relatifs à l'accueil du public et valorisation du parc avec la plantation d'arbres	28 900
Création d'un parc de santé	25 000
TOTAL € HT	90 646

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les aides financières des différents partenaires au titre de leur participation maximale :

- PETR Garrigues et Costières de Nîmes via le financement du programme européen LEADER
- Conseil Régional Occitanie sous couvert du Contrat cadre Bourgs-Centres signé entre la commune et la Région

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la demande de subvention auprès des deux partenaires cités et de signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion d'informations est organisée le 2 février prochain pour sensibiliser la population et en particulier les riverains de l'importance de l'entretien de cet espace notamment au regard du risque incendie.

15. Acquisition de la parcelle F 1375 – Projet de crèche et de locaux commerciaux (21-015)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter cette question à l'ordre du jour. Un vote à mains levées est proposé et l'ensemble des participants valident la volonté de délibérer sur ce sujet.

Dans le cadre du projet de création d'une crèche et de locaux commerciaux, GGL accepte de vendre à la commune la parcelle F 1375 située, lieu-dit « Coste Canet » à la Zac des Ferrières pour un montant de 260 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur ce sujet et de signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'évoquer plusieurs sujets d'actualité.

Concernant la propagation de la COVID-19, Monsieur le Maire fait un point sur le taux d'incidence (nombre de personnes ayant la COVID-19 sur 100 000 habitants). Il est désormais de 234 sur le département. Ce chiffre est en augmentation. Concernant le territoire de la CCBTA, le taux est supérieur à 300.

Dans ce contexte, la ville de BELLEGARDE avec les personnels de santé de la commune ont fait acte de candidature pour ouvrir un centre de vaccination auprès de la préfecture. Pour le moment, il n'a pas été possible d'ouvrir un centre au regard du nombre de vaccins disponibles. Le Préfet a souhaité ouvrir des centres au plus proches des hôpitaux pour faciliter la logistique.

Par ailleurs, la commune a mis en place un dispositif d'aide à la prise de RDV pour la vaccination qui se fait par internet et téléphone. Le point info est mobilisé sur ce sujet. Enfin, le conseil régional Occitanie a mis en place un service de transport gratuit entre le domicile de la personne de plus de 75 ans et le centre de vaccination via le réseau LIQ.

Monsieur le Maire évoque également la **course cycliste de l'Étoile de BESSEGE** qui aura lieu le mercredi 3 février sur la commune. A ce jour, cette compétition est maintenue selon un protocole sanitaire très strict.

Monsieur le Maire mentionne qu'une visite de la **future maison médicale** est prévue le lundi 1^{er} février avec les futurs personnels de santé pour une première présentation du site.

Sur le **pôle associatif et culturel Elie Bataille**, Monsieur le Maire précise qu'une visite de sécurité est prévue le 5 février prochain. Il reste à faire quelques travaux de finition à l'intérieur des locaux ainsi que l'aménagement extérieur qui est à la charge de GGL. La commune a un projet de réfection de la voirie. **Mme Catherine NAVATEL** demande si la voirie sera sécurisée. **Monsieur le Maire** confirme et précise que le but est de rétrécir la chaussée attribuée aux automobiles afin de faciliter la circulation des piétons et des cyclistes.

Enfin, **Monsieur le Maire** évoque le projet de changement des compteurs d'eau car une partie du parc actuel est ancien et qu'il faut mettre en place une modalité de collecte plus moderne et rapide. Cela permettra à la commune de mieux appréhender les fuites d'eau chez les particuliers. A ce jour, plusieurs scénarios sont en cours d'études et de réflexion.

Ce travail doit être également mené en lien avec l'assainissement et notamment sur des études portant sur les capacités de traitement de la station d'épuration.

☉ L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 19h50.

Martial DURAND
Le secrétaire de séance



Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 25 FEVRIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les décisions prises à ce jour par délégation.

- **Vu** l'article L 2122-22 du CGCT ;
- **Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal n° 20-013 du 10 juin 2020 ;
- **Considérant** l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- DIR/2020/048** – Hébergement pour le personnel de la Gendarmerie.
- CIM/2021/001** – Concession cimetière – 609-C3N52 – Famille LOMBARD Paul. (3598,20 €)
- FON/2021/002** – Convention de mise à disposition de parcelles communales – Association MOTO CLUB BELLEGARDAIS.
- DIR/2021/003** – Contrat de maintenance – Sté ORONA MEDITERRANEE – Ascenseur Pôle Associatif. (1529,00 €)
- CIM/2021/004** – Concession cimetière – 610 – C3N50 – Famille LECLUSE POTDEVIN. (2593,20 €)
- DIR/2021/005** – Installation de deux bungalows par la CCBTA sur le domaine privé communal.
- CIM/2021/006** – Concession cimetière – 611 – C1N196 – Renouvellement Pierre LOPEZ. (1116,00 €)
- CIM/2021/007** – Concession cimetière – 612 – C6N74-1 – M. et Mme FRONTIN. (2833,20 €)
- SRC/2021/008** – Désignation Cabinet MAILLOT AVOCATS – Instance N° 21MA00473 – ART SOLAR c/Commune de Bellegarde.
- DIR/2021/009** – Avenant n° 2 – Convention de délégation de compétence – Transport scolaires entre la Région Occitanie et la commune.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	26

QUESTION N°		
21 - 017		
OBJET		
DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
-	-	-
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021
Le Maire,
Juan MARTINEZ





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 25 FEVRIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
☎ 04 66 01 61 64

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volonts
29	23	26

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet de requalification du chemin de la tour. Ce projet est inscrit dans le Contrat Cadre « Bourgs-Centres » Occitanie qui a été signé le 13 mars 2020 entre la Région, le département du Gard, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et la CCBTA.

Dans le cadre des réalisations sur le plateau des Ferrière et notamment la finalisation des travaux du pôle associatif et culturel Elie Bataille et la requalification du parc du Mont Michel, de plus en plus de déplacements et notamment piétonniers sont constatés entre le bas et le haut de la commune.

Or, le passage qui est le plus aisé d'un point de vue géographique (moindre pente) est aussi celui qui est actuellement le moins sécurisé (pas de trottoirs).

Les travaux de requalification du chemin de la tour porteront sur :

- L'amélioration de l'état de la voirie à certains endroits
- La réalisation d'une zone de déplacement pour les piétons et les modes doux
- La réalisation de places de stationnement matérialisées au sol et de passages piétons

Cette opération se décompose en trois tranches :

- La tranche 1 porte sur le chemin de la tour (tronçon entre le rond-point du pôle associatif et le début de la rue de la Tour (14 688,70€ HT) ;
- La tranche 2 porte sur le chemin d'accès à la Tour (11 975,60 € HT) ;
- La tranche 3 porte sur le parking de la Tour (19 174€ HT).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 45 838,3 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide des différents partenaires pour financer ces projets.

QUESTION N°		
21 - 018		
OBJET		
REQUALIFICATION DU CHEMIN DE LA TOUR		
DEMANDE DE SUBVENTION		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Dossier technique et devis estimatifs		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le présent projet
- **Sollicite** l'aide des différents financeurs ayant conclu le Contrat Cadre « Bourgs-Centres » Occitanie
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant u présent projet

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021*

Le Maire,
Juan MARTINEZ





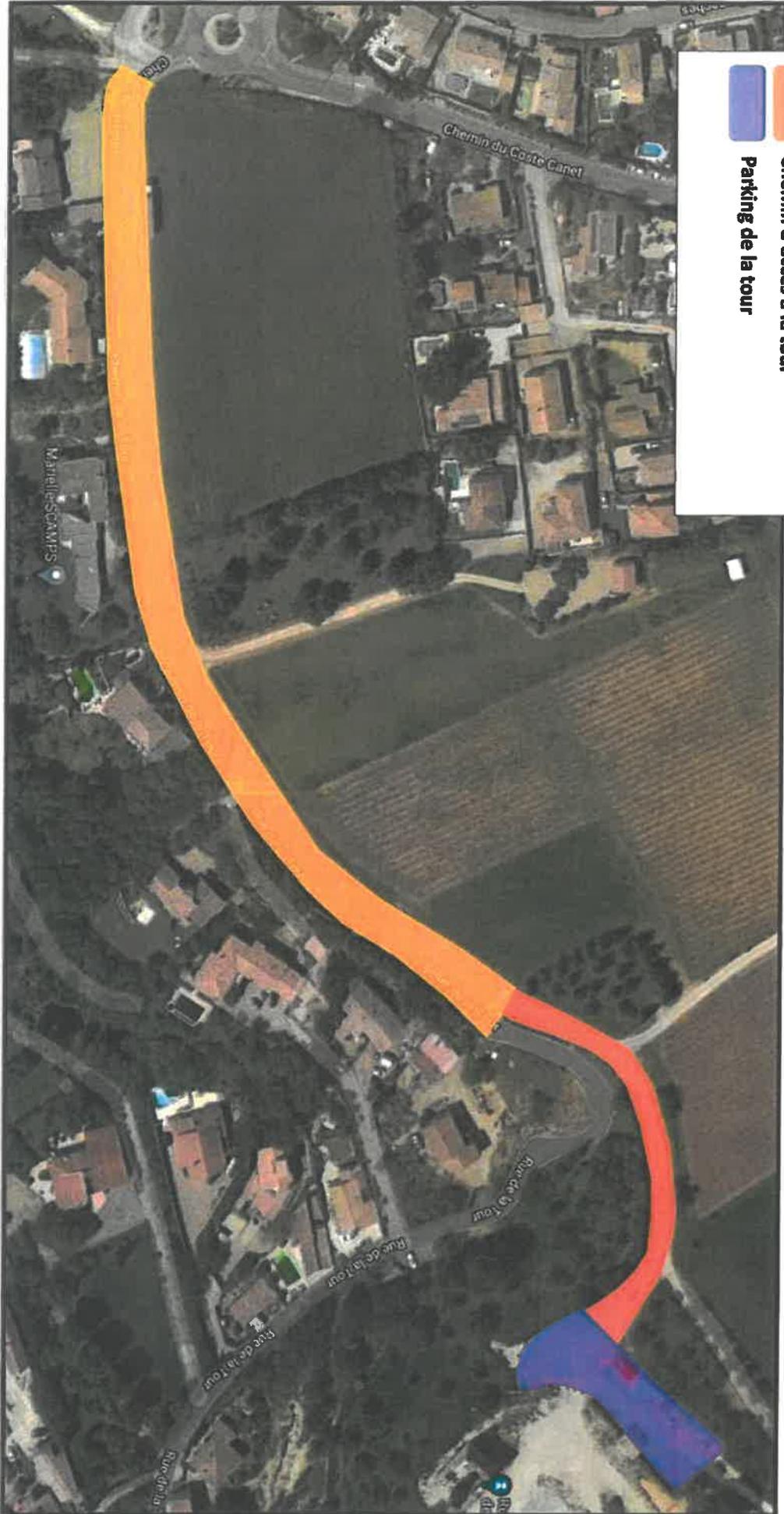
Projet d'exécution aménagement rue de la tour à Bellegarde

Légende :

 Chemin de la tour

 Chemin d'accès à la tour

 Parking de la tour



annexe 21-018

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde





LAUTIER MOUSSAC

Etablissement BRAJA VESIGNE

**N°5 Zone d'Activités Peire Plantade
RD 226 - 30190 MOUSSAC**

Tél. : 04.66.81.61.87. - Fax : 04.66.81.61.41.

N° TVA FR46 319 755 823

SIRET 319 755 823 00196

APE 4211Z - RC 2008 B 00006

Banque : Société Marseillaise de Crédit AVIGNON 30077-04854-21377700200 - 38

à l'attention de M. le maire

Mairie de Bellegarde

DEVIS ESTIMATIF AD2021/01/22

A.Dugué : 06.70.09.47.14

Moussac, le 22/01/21

Devis travaux d'aménagement du chemin de la tour à Bellegarde Bellegarde - ZAC des Ferrières

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. en Euros	MONTANT en Euros
	parking chemin de la tour aux abords du pole associatif				
1	Installation de chantier, amené et repli du matériel, traçage des réseaux, fourniture d'un panneau de chantier de dimensions 150x150	unité	1.00	150.00	150.00
2	Etablissement d'un constat d'huisier	unité	1.00	200.00	200.00
3	Etablissement d'un plan de recollement des voiries	unité	1.00	150.00	150.00
4	Sciage des bords de chaussée	ML	76.00	1.50	114.00
6	Rabotage pour ancrage de chaussée	ML	76.00	12.00	912.00
7	Décalssement de chaussée sur 0,20m, y compris emports des déblais	M2	383.00	10.00	3 830.00
20	Fourniture et mise en œuvre de grave GNT 0/20	M3	58.00	38.00	2 204.00
33	Imprégnation du support à revêtir	M2	383.00	1.00	383.00
34	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés 0/10 sur 0,06 m	M2	383.00	11.50	4 404.50
36	Réalisation de peinture routière				
36.a	a) ligne discontinue	ML	76.00	1.20	91.20
36.c	c) Traçage et peinture de places de stationnement	unité	30.00	75.00	2 250.00
sous total ht parking chemin de la tour aux abords du pole associatif :					14 688.70
Conditions :					
Devis à retourner signé avec la mention "Bon pour Accord" pour commencement des travaux					
Règlement : par chèque à 45 jours fin de mois			TOTAL H. T.		14 688.70
Pénalités : Tout dépassement de la date de règlement entraînera des pénalités de retard selon art. L441-6 du Code du Commerce, taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne + 10 soit au 1er septembre 2010 : 11% - Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé - Une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement : 40 € selon l'article L 441-3 et L 441-6 du Code du Commerce sera appliquée .			TVA 20 %		2 937.74
			MONTANT TTC		17 626.44

Siège Social : BRAJA VESIGNE S.A. au capital de 1 000 000 € - 21, Avenue Frédéric Mistral BP 50071 84102 ORANGE CEDEX

Tél. : 04.90.34.34.42. - Fax : 04.90.34.48.22. - R.C. 80 B 116 - SIRET 319 755 823 00147 - A.P.E. 4211Z



LAUTIER MOUSSAC

Etablissement BRAJA VESIGNE

N°5 Zone d'Activités Peire Plantade
RD 226 - 30190 MOUSSAC

Tél. : 04.66.81.61.87. - Fax : 04.66.81.61.41.

N° TVA FR46 319 755 823

SIRET 319 755 823 00196

APE 4211Z - RC 2008 B 00006

Banque : Société Marseillaise de Crédit AVIGNON 30077-04854-2137700200 - 38

à l'attention de M. le maire

Mairie de Bellegarde

DEVIS ESTIMATIF AD2021/01/22

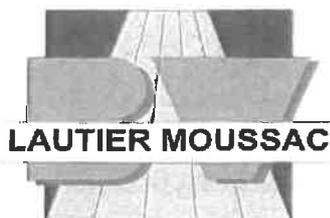
A.Dugué : 06.70.09.47.14

Moussac, le 22/01/21

Devis travaux d'aménagement du chemin de la tour à Bellegarde Bellegarde - ZAC des Ferrières

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. en Euros	MONTANT en Euros
chemin d'accès à la tour					
1	Installation de chantier, amené et repli du matériel, traçage des réseaux, fourniture d'un panneau de chantier de dimensions 150x150	unité	1.00	150.00	150.00
2	Etablissement d'un constat d'huissier	unité	1.00	200.00	200.00
3	Etablissement d'un plan de recollement des voiries	unité	1.00	150.00	150.00
6	Rabotage pour ancrage de chaussée	ML	60.00	12.00	720.00
7	Décaissement de chaussée sur 0,20m, y compris emports des déblais	M2	150.00	10.00	1 500.00
20	Fourniture et mise en œuvre de grave GNT 0/20	M3	29.00	38.00	1 102.00
33	Imprégnation du support à revêtir	M2	640.00	1.00	640.00
34	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés 0/10 sur 0,06 m	M2	640.00	11.50	7 360.00
36	Réalisation de peinture routière				
36.a	a) ligne discontinue	ML	128.00	1.20	153.60
sous total ht chemin d'accès à la tour :					11 975.60
<p><u>Conditions :</u></p> <p style="text-align: center;">Devis à retourner signé avec la mention "Bon pour Accord" pour commencement des travaux</p>					
<u>Règlement</u> : par chèque à 45 jours fin de mois			TOTAL H. T.		11 975.60
<u>Pénalités</u> : Tout dépassement de la date de règlement entraînera des pénalités de retard selon art. L441-6 du Code du Commerce, taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne + 10 soit au 1er septembre 2010 : 11% - Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé - Une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement : 40 € selon l'article L 441-3 et L 441-6 du Code du Commerce sera appliquée .			TVA 20 %		2 395.12
MONTANT TTC					14 370.72

Siège Social : BRAJA VESIGNE S.A. au capital de 1 000 000 € - 21, Avenue Frédéric Mistral BP 50071 84102 ORANGE CEDEX
Tél. : 04.90.34.34.42. - Fax : 04.90.34.48.22. - R.C. 80 B 116 - SIRET 319 755 823 00147 - A.P.E. 4211Z



LAUTIER MOUSSAC

Etablissement BRAJA VESIGNE

**N°5 Zone d'Activités Peire Plantade
RD 226 - 30190 MOUSSAC**

Tél. : 04.66.81.61.87. - Fax : 04.66.81.61.41.

N° TVA FR46 319 755 823

SIRET 319 755 823 00196

APE 4211Z - RC 2008 B 00006

Banque : Société Marseillaise de Crédit AVIGNON 30077-04854-2137700200 - 38

à l'attention de M. le maire

Mairie de Bellegarde

DEVIS ESTIMATIF AD2021/01/22

A.Dugué : 06.70.09.47.14

Moussac, le 22/01/21

Devis travaux d'aménagement du chemin de la tour à Bellegarde Bellegarde - ZAC des Ferrières

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITE	P.U. en Euros	MONTANT en Euros
parking de la tour					
1	Installation de chantier, amené et repli du matériel, traçage des réseaux, fourniture d'un panneau de chantier de dimensions 150x150	unité	1.00	150.00	150.00
2	Etablissement d'un constat d'huissier	unité	1.00	200.00	200.00
3	Etablissement d'un plan de recollement des voiries	unité	1.00	150.00	150.00
6	Rabotage pour ancrage de chaussée	ML	6.00	12.00	72.00
7	Décaissement de chaussée sur 0,20m, y compris emports des déblais	M2	150.00	10.00	1 500.00
20	Fourniture et mise en œuvre de grave GNT 0/20	M3	29.00	38.00	1 102.00
33	Imprégnation du support à revêtir	M2	1 040.00	1.00	1 040.00
34	Fourniture et mise en œuvre d'enrobés 0/10 sur 0,06 m	M2	1 040.00	11.50	11 960.00
36	Réalisation de peinture routière				
36.c	c) Traçage et peinture de places de stationnement	unité	40.00	75.00	3 000.00
sous total ht parking de la tour :					19 174.00
Conditions :					
Devis à retourner signé avec la mention "Bon pour Accord" pour commencement des travaux					
Règlement : par chèque à 45 jours fin de mois			TOTAL H. T.		19 174.00
Pénalités : Tout dépassement de la date de règlement entraînera des pénalités de retard selon art. L441-6 du Code du Commerce, taux de refinancement le plus récent de la Banque Centrale Européenne + 10 soit au 1er septembre 2010 : 11% - Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé - Une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement : 40 € selon l'article L 441-3 et L 441-6 du Code du Commerce sera appliquée .			TVA 20 %		3 834.80
MONTANT TTC					23 008.80

Siège Social : BRAJA VESIGNE S.A. au capital de 1 000 000 € - 21, Avenue Frédéric Mistral BP 50071 84102 ORANGE CEDEX
Tél. : 04.90.34.34.42. - Fax : 04.90.34.48.22. - R.C. 80 B 116 - SIRET 319 755 823 00147 - A.P.E. 4211Z



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 25 FEVRIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet d'aménagement du parking Marcel Boucayrand. C'est une zone de stationnement située à proximité des locaux de la police municipale, de la Mairie, et de la place de l'Eglise.

Actuellement, les véhicules stationnent anarchiquement sur cet espace public qui était autrefois une cour d'école. Par ailleurs, le revêtement de cet espace est constitué partiellement de dalle béton en mauvais état et d'un revêtement en bicouche, l'ensemble ne permettant pas le traçage des places de stationnement.

Il est envisagé :

- > D'une part, de procéder à des travaux d'agrandissement du parking par la destruction de la salle HERACLES (ne répondant plus aux normes de sécurité et plus utilisée) et la réalisation d'un mur de soutènement (Estimation : 43 400€ HT) ;
- > D'autre part, de réaliser une réfection complète de ce parking (démolition des revêtements existants, réalisation d'une forme en tout venant et mise en œuvre d'un enrobé) afin de pouvoir délimiter les places de parking (environ 45 +2 places PMR) à l'aide d'un traçage en peinture routière (Estimation : 30 410€ HT).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 73 810 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter l'aide du Département au titre des amendes de police qui financent les projets visant à la création de parcs de stationnement.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	26

QUESTION N°
21 - 019

OBJET

**AMENAGEMENT DU
PARKING MARCEL
BOUCAYRAND**

**Demande de
subvention
AMENDES DE POLICE**

CD 30

ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. &
AFFICHAGE

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Dossier demande
de subvention

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le présent projet
- **Sollicite** l'aide du Département au titre des amendes de police
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant u présent projet

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021*

Le Maire,
Juan MARTINEZ





Mairie de BELLEGARDE
Place Charles de Gaulle
30127 BELLEGARDE

Affaire suivie par :
Sébastien CARALP, DGS
☎ 04 66 01 09 37 - ✉ s.caralp@bellegarde.fr

Cécile CHAMBONNET, Chef du pôle ressources
☎ 04 66 01 09 37 - ✉ c.chambonnet@bellegarde.fr

Destinataire :
Conseil Départemental du Gard
Direction Générale Adjointe Mobilité et
Logistique
Direction des Territoires
Missions Coordination et régulation

Dossier de demande de subvention au titre des amendes de police Répartition 2021

AMENAGEMENT DU PARKING MARCEL BOUCAYRAND



annexe 21-019

Bernard CHANTRIER

Consultant technique
Quartier « La Garne »
30320 MARGUERITTES
N° Siret : 824 578 611 00017
Tel : 07.86.10.25.32
Mail : bernard.chantrier@orange.fr



Dressé le 16/02/2021

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde

Notice explicative :

Le stationnement des véhicules en centre-ville se fait actuellement sur la place Marcel Boucayrand, place située à proximité de la Mairie et de la place de l'Eglise.

Les véhicules stationnent anarchiquement sur cet espace public qui était autrefois une ancienne cour d'école. Par ailleurs, le revêtement de cet espace est constitué partiellement de dalle béton en mauvais état et d'un revêtement en bicouche, l'ensemble ne permettant pas le traçage des places de stationnement.

Il est envisagé :

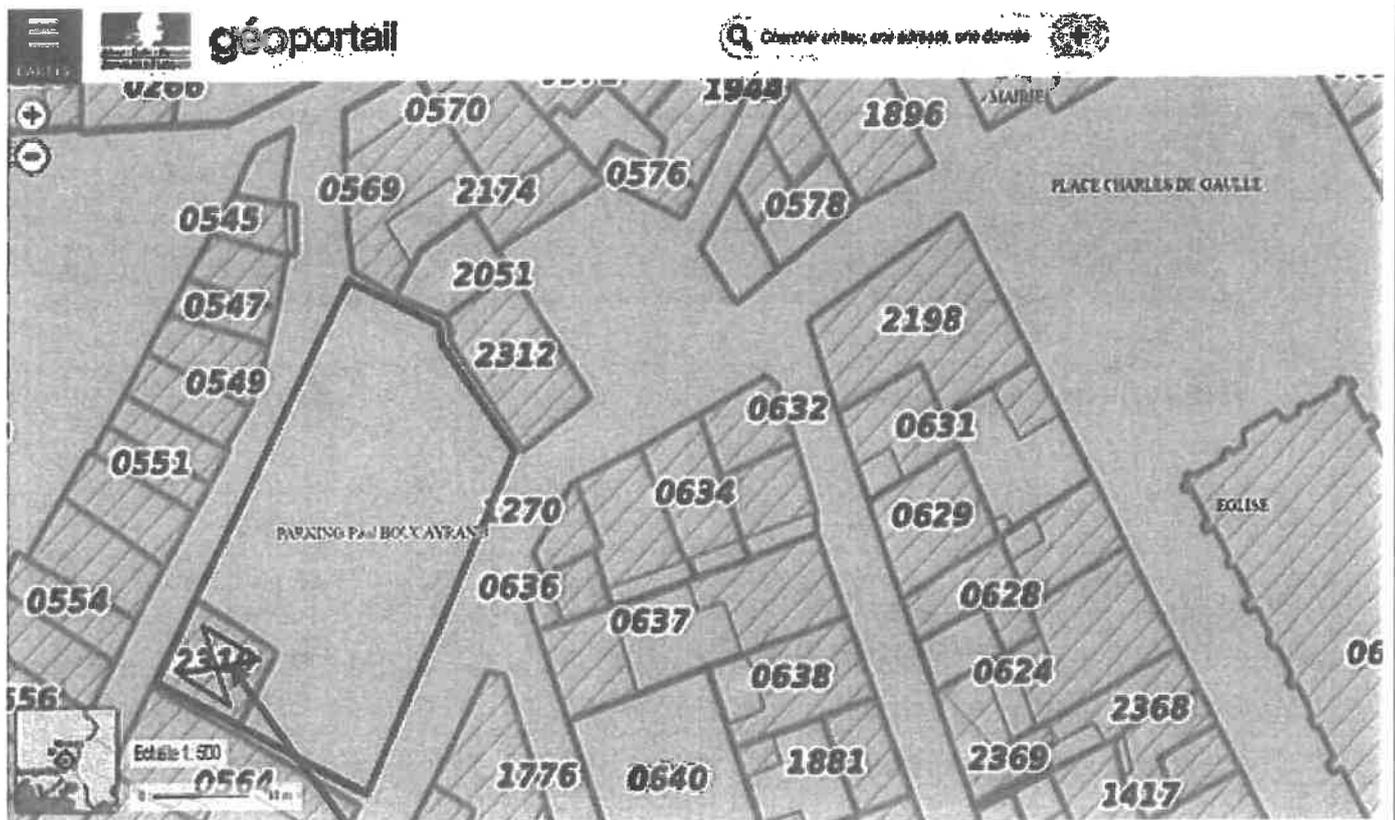
- d'une part, de procéder à des travaux d'agrandissement de ladite place (destruction d'un bâtiment communal en mauvais état et travaux de confortement via la réalisation d'un mur de soutènement- Salle HERACLES),
- d'autre part ; de réaliser une réfection complète de ce parking (démolition des revêtements existants, réalisation d'une forme en tout venant et mise en œuvre d'un enrobé) afin de pouvoir délimiter les places de parking (environ 45 +2 places PMR) à l'aide d'un traçage en peinture routière.

Plan de situation des Travaux : Place Marcel BOUCAYRAND



Salle HERACLES

Plan de l'aménagement au 1/500^{ème} : nouveau parking Marcel BOUCAYRAND



Destruction Salle HERACLES

Détail estimatif du projet : nouveau parking Marcel BOUCAYRAND

Opérations	Désignation des ouvrages	Mesures	Quantités	Prix unitaire HT en €	Prix total	
DESTRUCTION SALLE HERACLES	Démolition de la salle HERACLES	Devis			22 900	2 devis
	Travaux de confortement à la suite de la démolition (réalisation mur de soutènement)	Devis			20 500	
	Sous total en € HT (hors taxes)				43 400	
CREATION DU PARKING	Installation de chantier	Unités	1,0	150,0	150	Prix du marché à bons de commande voirie
	Etablissement d'un plan de recollement	Unités	1,0	200,0	200	
	Découpe des bords de chaussée à la scie	ML	40,0	1,5	60	
	Démolition de maçonnerie (dalle béton existante)	M3	28,7	10,0	287	
	Démolition de revêtement de chaussée	M2	880,0	10,0	8 800	
	Réalisation d'une forme en tout venant 0.315	M3	180,0	35,0	6 300	
	Compactage du fond de forme	M2	880,0	0,1	88	
	Imprégnation de la surface à revêtir	M2	880,0	1,0	880	
	Réfection de la surface de parking en enrobé	M2	880,0	11,5	10 120	
	Traçage et peinture des place de parking (45 +2places PMR)	Unités	47,0	75,0	3 525	
	Sous total en € HT (hors taxes)				30 410	
TOTAL GENERAL en € HT					73 810	
TVA 20%					14 762	
TOTAL en € TTC					88 572	

Annexes : 2 devis de démolition et confortement (Réalisation d'un mur de soutènement) issus de l'entreprise SARL VILLARD Yvan.

Le Maire,
Juan MARTINEZ

SARL VILLARD Yvan

TERRASSEMENT-TRAVAUX AGRICOLES 173 Chemin Chapelle St-Martin 30490 MONTFRIN Tél : 04.66.57.28.47 Fax : 04.66.57.28.47

DEVIS

Référence pièce : 2021001
Date : 11/01/21
Mode de règlement : Virement au 10/02/21

MAIRIE DE BELLEGARDE

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
30127 BELLEGARDE

Réf.	Désignation	Un	Quantité	Prix Unit.	Montant H.T.	Tva
	Démolition d'une habitation 2, Rue d'Auvergne - BELLEGARDE Travaux de confortement suite à la démolition					
FOR	Réalisation d'une étude béton	Unité	1,00	1 800,000	1 800,00	3
FOR	Réalisation d'un contrefort en béton armé suivants préconisations du BETS	Unité	3,00	2 100,000	6 300,00	3
FOR	Réalisation d'un mur de soutènement comprenant : Longueur= 9.50 m environ Fouilles en rigoles Ferrailage et bétonnage de la fondation Elévation du mur en agglos à bancher de 27 cm	Unité	1,00	9 200,000	9 200,00	3
FOR	Reprise de la toiture de rive sur 10.50 m environ Y compris mise en place d'un échaffaudage tubulaire	Unité	1,00	3 200,000	3 200,00	3
	BON POUR ACCORD LE: SIGNATURÉ					

Code	TVA	Total TVA	Récapitulatif	
0			Total Brut HT	: 20 500,00
1			Remise	% :
2			Escompte	% :
3	20,00	4 100,00	Frais de Port	:
4			Frais de Facturation	:
5				
	Total TVA	4 100,00		
			Total HT Net	: 20 500,00
			TVA	: 4 100,00
			Total TTC	: 24 600,00
			Acompte	:
			Net à payer	: 24 600,00

SARL VILLARD Yvan

TERRASSEMENT-TRAVAUX AGRICOLES 173 Chemin Chapelle St-Martin 30490 MONTFRIN Tél : 04.66.57.28.47 Fax : 04.66.57.28.47

DEVIS

Référence pièce : 2020188
Date : 21/12/20
Mode de règlement : Virement au 20/01/21

MAIRIE DE BELLEGARDE

Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
30127 BELLEGARDE

Réf.	Désignation	Un	Quantité	Prix Unit.	Montant H.T.	Tva
	Démolition d'une habitation 2, Rue d'Auvergne - 30127 BELLEGARDE					
FOR	Mise en place de la signalisation du chantier	Unité	1,00	450,000	450,00	3
FOR	Rédaction d'un constat d'huissier	Unité	1,00	600,000	600,00	3
FOR	Curage du bâtiment	Unité	1,00	2 300,000	2 300,00	3
FOR	Démolition d'une habitation Y compris purge des fondations et traitement des déblais	Unité	1,00	15 000,000	15 000,00	3
APGT	Frais de traitement DIB	T	3,000	250,000	750,00	3
APGT	Frais de traitement bois	T	10,000	90,000	900,00	3
APGT	Frais de traitement gravats	T	400,000	3,000	1 200,00	3
APGM3	Fourniture et mise en oeuvre de tout-venant 0/22.5 Nivellement et compactage	M3	50,00	34,000	1 700,00	3
	A votre charge: Enlèvement des réseaux existants					
	BON POUR ACCORD LE: SIGNATURE					



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 25 FEVRIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame Maryline GANDOIN, née GRAVIL, accepte de céder à la Commune les parcelles cadastrées A 200 et A 201 au lieu-dit « La sauzette haute » d'une superficie totale de 13 810 m².

La commune a un réel intérêt à acheter ces parcelles du fait qu'elles sont situées dans le périmètre de protection des captages prioritaires et qu'elles sont nécessaires à la pérennité de la ressource en eau potable.

Mme Maryline GANDOIN a d'ores et déjà fait parvenir une promesse de vente signée d'un montant de 35 000 €.

Le conseil municipal,

- **Vu** l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
- **Vu** le plan cadastral,
- **Vu** la promesse de vente de Mme Maryline GANDOIN,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A 200 et A 201 au prix de 35 000 €.
- ☞ **DIT** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.
- ☞ **DESIGNE** l'office notarial de Bellegarde pour établir l'acte.
- ☞ **DIT** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER/2021/2111.
- ☞ **DIT** que les dépenses correspondant à cette acquisition seront imputées sous le numéro 2111/280/1123.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	26

QUESTION N°		
21 – 020		
OBJET		
ACQUISITION PARCELLES A 200 ET A 201 - MARYLINE GANDOIN - PERENNISATION DE LA RESSOURCE D'EAU POTABLE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Plan cadastral et promesse de vente		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ





DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

DIRECTION GENERALE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Bellegarde, le 17 février 2021

Juan MARTINEZ,
Maire de BELLEGARDE,
Président de la Communauté de Communes
Beaucaire Terre d'Argence

PROMESSE DE VENTE

Je, soussignée : Mme GANDOIN Maryline née GRAVIL
Mas Sainte Françoise
30127 BELLEGARDE

M'engage à céder à la commune de BELLEGARDE

une partie

la totalité

des parcelles de terrain cadastrées :

SECTION	LIEU-DIT	N°	SURFACE CEDEE EN m ²	PRIX
A	LA SAUZETTE HAUTE	200	2 338 m ²	
A	LA SAUZETTE HAUTE	201	11 472 m ²	
		TOTAL	13 810 m²	35 000 €

⇒ Conditions particulières :

La commune prend à sa charge les frais de transfert de propriété (Notaire...).

La présente promesse de vente ne deviendra définitive qu'après approbation du conseil municipal.

Fait à Bellegarde, le 17.10.21

Le vendeur

Madame Maryline GANDOIN

L'acquéreur

Monsieur Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

annexe 21-020

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde





EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 25 FEVRIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

☎ 04 66 01 61 64

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a un réel intérêt à acheter les parcelles cadastrées A 200 et A 201 au lieu-dit « La sauzette haute » d'une superficie totale de 13 810 m². Situées dans le périmètre de protection des captages prioritaires, elles sont nécessaires à la pérennité de la ressource en eau potable.

La promesse de vente signée par la propriétaire des parcelles concernées, Mme Maryline GANDOIN, est de 35 000 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'agence de l'eau et le conseil départemental du Gard pour une demande de subvention qui pourrait être à la hauteur de 80%.

Le conseil municipal,

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **SOLLICITE** l'agence de l'eau et le conseil départemental du Gard sur le présent projet l'acquisition des parcelles A 200 et A 201 au prix de 35 000 €.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021
Le Maire,
Juan MARTINEZ



(Handwritten signature)

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	26

QUESTION N°
21 - 021

OBJET

DEMANDES DE
SUBVENTION

PROJET D'ACQUISITION
PARCELLES
A 200 ET A 201

-
PERENNISATION DE LA
RESSOURCE D'EAU
POTABLE

ONT VOTE

Pour	Contre	Abs.
26	0	0

CONVOC. &
AFFICHAGE

DEPOT EN PREFECTURE

Le

PIECE JOINTE

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

Séance du 25 FEVRIER 2021

VILLE DE
BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire expose au Conseil que les copropriétaires de la SCI De l'HÔTEL DE VILLE représentée par Monsieur Thierry GOURDOUX et Monsieur Norbert BAUDOUIN accepte de céder à la Commune la parcelle cadastrée G 588 « La Ville ».

Le bien se compose de deux ensembles de locaux à usage professionnel indépendants de 141 m² sur une parcelle d'une superficie de 228 m².

Les copropriétaires de la SCI de l'Hôtel de Ville ont d'ores et déjà fait parvenir une promesse de vente signée d'un montant de 179 000,00 €.

Le conseil municipal,

- **Vu** l'article L.111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,
- **Vu** le plan cadastral,
- **Vu** la promesse de vente des copropriétaires de la SCI de l'Hôtel de ville.

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle G 588 au prix de 179 000 €.
- ☞ **DIT** que les frais d'acte afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune.
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant du présent projet.
- ☞ **DESIGNE** l'office notarial de Bellegarde pour établir l'acte.
- ☞ **DIT** que ce terrain sera inscrit à l'inventaire communal sous le numéro TER/2021/2115.
- ☞ **DIT** que les dépenses correspondant à cette acquisition seront imputées sous le numéro 2115/820/1123.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021
Le Maire,
Juan MARTINEZ



(Handwritten signature)

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	26

QUESTION N°						
21 - 022						
OBJET						
ACQUISITION PARCELLES G 588 - SCI DE L'HOTEL DE VILLE - PROJET EXTENSION DE LA MAIRIE						
ONT VOTE						
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Pour</th> <th>Contre</th> <th>Abs.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>26</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> </tbody> </table>	Pour	Contre	Abs.	26	0	0
Pour	Contre	Abs.				
26	0	0				
CONVOC. & AFFICHAGE						
DEPOT EN PREFECTURE						
Le						
PIECE JOINTE						
Plan cadastral et promesse de vente						



Bellegarde, le 17 février 2021

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

Juan MARTINEZ,
Maire de BELLEGARDE,
Président de la Communauté de Communes
Beaucaire Terre d'Argence

BELLEGARDE

DIRECTION GENERALE

PROMESSE DE VENTE

Nous, soussignés : Les copropriétaires
SCI de l'Hôtel de Ville
30127 BELLEGARDE

Nous engageons à céder à la commune de BELLEGARDE

une partie

la totalité

De la parcelle de terrain cadastrée :

SECTION	LIEU-DIT	N°	SURFACE CEDEE EN m ²	PRIX
G	LA VILLE	588	228 m ²	
		TOTAL	228 m²	179 000 €

⇒ Conditions particulières :

La commune prend à sa charge les frais de transfert de propriété (Notaire...).

La présente promesse de vente ne deviendra définitive qu'après approbation du conseil municipal.

Fait à Bellegarde, le

Les vendeurs

Les copropriétaires
SCI de l'Hôtel de Ville



Docteur Norbert BAUDOUIN

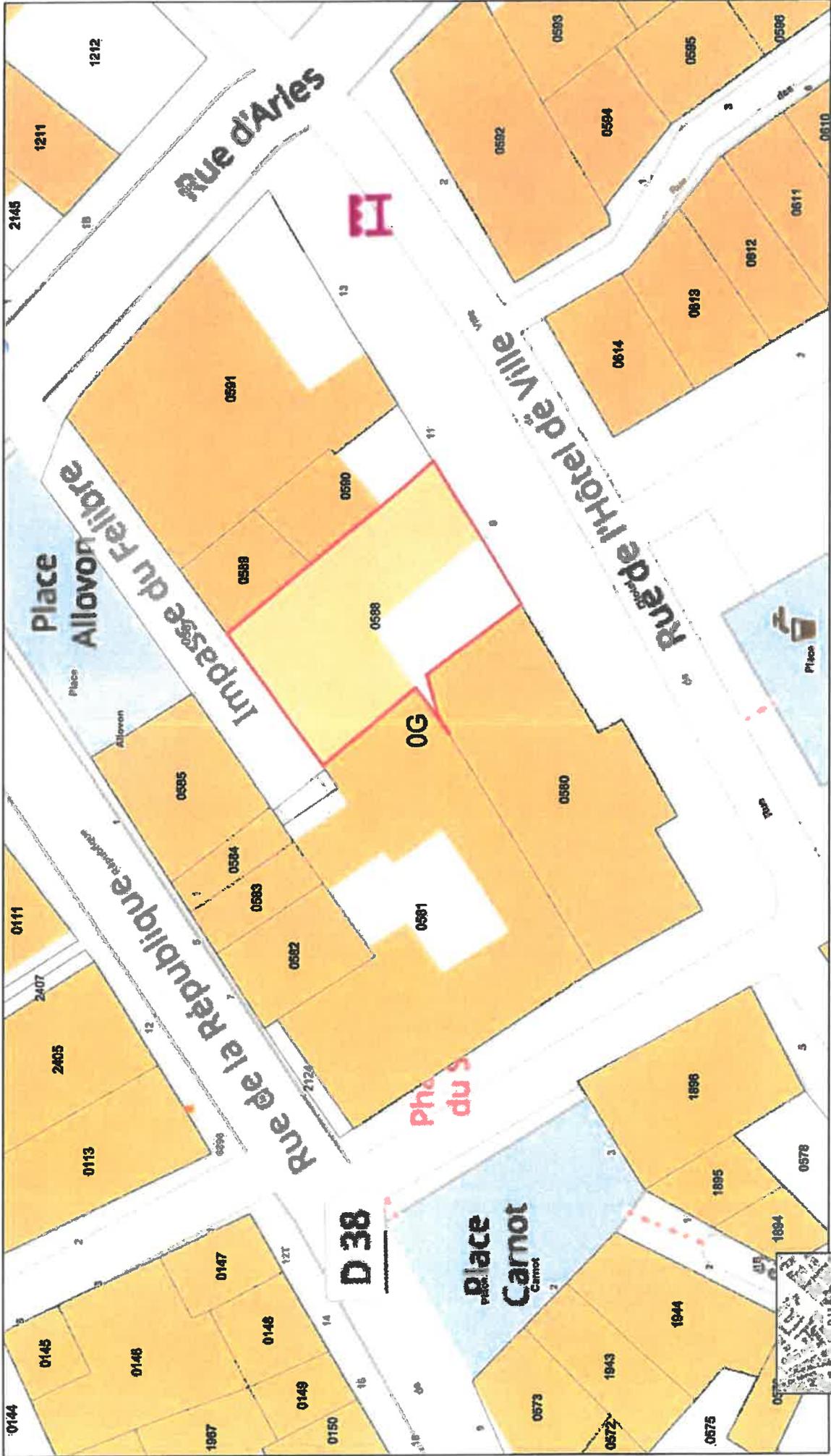
L'acquéreur

Monsieur Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

annexe 21-022

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde





Document indicatif non-opposable et non-contractuel

Date: 12/1/2021

Echelle: 1:259



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

Séance du 25 février 2021

Le vingt-cinq février deux mille vingt-et-un, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire revient sur la délibération N°20-90 votée en séance du 03 décembre 2020 concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2021.

Il rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2021, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget principal**, un plafond de 1 126 773.94 € (=25% de 4 507 095.76 € TTC) ;

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal** a voté l'autorisation d'engager sur le **Budget principal**, pour un montant total de **1 120 500.00 € TTC** (inférieur au seuil), les dépenses d'investissement 2021. Afin de répondre aux besoins des services et de la collectivité, il est nécessaire de revoir la répartition de ces engagements.

Monsieur le Maire propose, sans toucher au montant total, de revoir le montant des autorisations de dépense telles que ci-dessous (seules les opérations en gras sont modifiées) :

- **Pour l'opération 1087 Travaux neufs de voirie : 38 680 €**
- Pour l'opération 1088 Travaux neufs de voirie rurale : 15 000 €
- Pour l'opération 1121 Bâtiments communaux : 90 000 €
- **Pour l'opération 1123 Acquisition de terrains : 231 320 €**
- Pour l'opération 1136 Acquisition Matériel et Mobilier : 5 000 €
- Pour l'opération 1162 Créations d'espaces verts : 10 000 €
- Pour l'opération 1169 Aménagement des services techniques : 5 000 €
- Pour l'opération 1187 Aménagement du centre de loisirs : 1 000 €
- Pour l'opération 1191 Extension de réseau électrique : 10 000 €

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volontés
29	23	26

QUESTION N° 21-023		
OBJET		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021		
-		
MODIFICATION DES AUTORISATIONS		
-		
BP PRINCIPAL		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le...
et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.

- Pour l'opération 1199 Aménagement Ensemble sportif : 5 000 €
- Pour l'opération 1204 Aménagement Ecole Maternelle : 5 000 €
- Pour l'opération 1206 Aménagement du Cimetière : 5 000 €
- Pour l'opération 1207 Vidéosurveillance : 20 000 €
- Pour l'opération 1212 Aménagement hôtel de ville : 15 000 €
- Pour l'opération 1220 Aménagement Ecole Batisto Bonnet : 10 000 €
- Pour l'opération 1229 Aménagement de la crèche : 2 000 €
- Pour l'opération 1240 Aménagement du Poste de Police : 500 €
- Pour l'opération 1261 Extension de l'école H. Serment : 5 000 €
- Pour l'opération 1274 Aménagement cuisine centrale : 10 000 €
- Pour l'opération 1277 Panneaux de signalisation : 10 000 €
- **Pour l'opération 1280 Aménagement de la RD3 : 200 000 €**
- Pour l'opération 1283 Aménagement de la Maison des Jeunes : 500 €
- Pour l'opération 1290 Aménagement de la Médiathèque : 1 500 €
- Pour l'opération 1300 Création d'un nouveau stade : 50 000 €
- Pour l'opération 1301 Construction Nouvelle crèche : 330 000 €
- Pour l'opération 1302 Aménagement de la pinède du mont Michel :
45 000 €

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **AUTORISE** M. le Maire à modifier la répartition des autorisations de dépenses d'investissement anticipées du budget primitif 2021 tel qu'indiqué ci-dessus, le montant total des autorisations restant inchangé.

*Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021*

Le Maire,
Juan MARTINEZ






EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2021

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Volants
29	23	26

Le vingt-cinq février deux mille vingt-et-un, le Conseil municipal de la commune de Bellegarde étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Danièla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Monsieur le Maire revient sur la délibération N°20-91 votée en séance du 03 décembre 2020 concernant les dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe 2021 de l'eau.

Il rappelle que, d'après les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, la commune peut, dans l'attente du vote du budget 2021, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

- Pour le **budget de l'eau** : un plafond de 42 129.90 € HT (=25% de 168 519.59 € HT) ;

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal** a voté l'autorisation d'engager sur le **Budget annexe de l'eau**, pour un montant total de **42 100.00 € HT** (inférieur au seuil des 25%), les dépenses d'investissement 2021. Afin de répondre aux besoins des services et de la collectivité, il est nécessaire de revoir la répartition de ces engagements.

Monsieur le Maire propose, sans toucher au montant total, de revoir le montant des autorisations de dépense telles que ci-dessous :

- Pour le chapitre 21 Immobilisations corporelles : 12 100 € au compte 2156 (au lieu de 30 100 € HT)
- Pour le chapitre 20 Immobilisations en cours : 30 000 € dont 28 000 € au compte 2051 et 2 000 € au compte 2031 (au lieu de 12 000 € HT)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **AUTORISE** M. le Maire à modifier la répartition des autorisations de dépenses d'investissement anticipées du **budget annexe de l'eau 2021**, tel qu'indiqué ci-dessus, le montant total des autorisations restant inchangé.

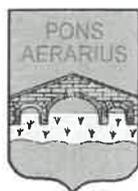
Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture le... et de la publication le ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 février 2021

DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE

BELLEGARDE

☎ 04 66 01 11 16
📠 04 66 01 61 64

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
29	23	26

QUESTION N°		
21 - 025		
OBJET		
VOTE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE		
PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abs.
26	0	0
CONVOC. & AFFICHAGE		
Le		
DEPOT EN PREFECTURE		
Le		
PIECE JOINTE		
Rapport		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-et-un, le conseil municipal de la commune de Bellegarde, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (23) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Eric MAZELLIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Michel BRESSOT, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Isabelle GIOENI, Valérie RAÏS CHABANNE, Linda OBENANS LESEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX, Judith FLORENT.

Etaient absents (6) : Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Adrien HERITIER, Martial DURAND, Alain DUCROS, Daniëla DE VIDO.

Procurations (3) : De Martial DURAND à Johan GALLET, de Aurélie MUNOZ à Stéphanie MARMIER, de Olivier RIGAL à Juan MARTINEZ.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élu secrétaire de séance, M. Frédéric ETIENNE.

Conformément à l'article 11 de la loi du 6 février 1992, **le Conseil Municipal a débattu publiquement sur les orientations budgétaires pour l'année 2021.**

A cet effet, les conseillers avaient reçu, en même temps que la convocation à la présente séance, le Rapport d'Orientation Budgétaire, le ROB, document ci-annexé.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

- ☞ **A PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire en s'appuyant sur l'existence du rapport d'orientation budgétaire.

Certifié exécutoire par le
Maire, compte tenu de la
réception en
Préfecture le...
et de la publication le ...

Pour extrait conforme,
Fait et délibéré à Bellegarde, le 25 février 2021

Le Maire,
Juan MARTINEZ



Commune de BELLEGARDE

Rapport d'orientations budgétaires

2021

annexe 2021-025

Juan MARTINEZ
Maire de Bellegarde



Conseil Municipal du 25 février 2021

Le Conseil Municipal est invité, comme chaque année, à tenir son débat d'orientation budgétaire, et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit obligatoire, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Le ROB est l'occasion pour les membres du Conseil d'être informés sur le contexte dans lequel s'inscrit le budget communal, d'en examiner l'évolution, de débattre de la stratégie financière et fiscale de la commune ainsi que de sa politique d'équipement.

➤ ***Première Partie : Structure du budget communal***

➤ ***Deuxième Partie : Evolution du budget communal***

➤ ***Troisième Partie : Grandes orientations 2021***

Première Partie :

STRUCTURE DU BUDGET COMMUNAL

Le budget communal se décompose en :

Une section de fonctionnement :

Elle comprend des dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (participations aux structures intercommunales, au CCAS, subventions aux associations...), amortissements et provisions.

En recettes, cette section comprend notamment les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, le Département ou la Communauté de Communes, les produits des services et du domaine (recettes perçues sur les usagers : repas de cantine, accueils de loisirs, crèche (multi-accueil), concessions de cimetières, droits de stationnement... ainsi que la redevance SITA) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...). Les recettes de fonctionnement n'ont pas d'affectation spécifique précise en lien direct avec les dépenses de fonctionnement.

Une section d'investissement :

Elle a trait au patrimoine de la commune. Elle est alimentée en recettes principalement par l'autofinancement, les subventions d'équipement, le FCTVA et l'emprunt.

Ainsi, lorsque la commune souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (construction d'un nouvel équipement comme, par exemple, une école, un équipement sportif, des travaux de voirie, l'aménagement d'espaces verts et de places publiques, l'achat de terrains ou l'acquisition de véhicules...), elle peut les financer :

- en ayant recours à l'autofinancement,
- en obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- en recourant à l'emprunt, mais ceci augmente l'endettement et les frais financiers en fonctionnement.

Deuxième Partie :
EVOLUTION DU BUDGET COMMUNAL

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- *Dépenses de fonctionnement par chapitre en 2014 et 2020*
- *Evolution des principales charges de fonctionnement de 2014 à 2020*

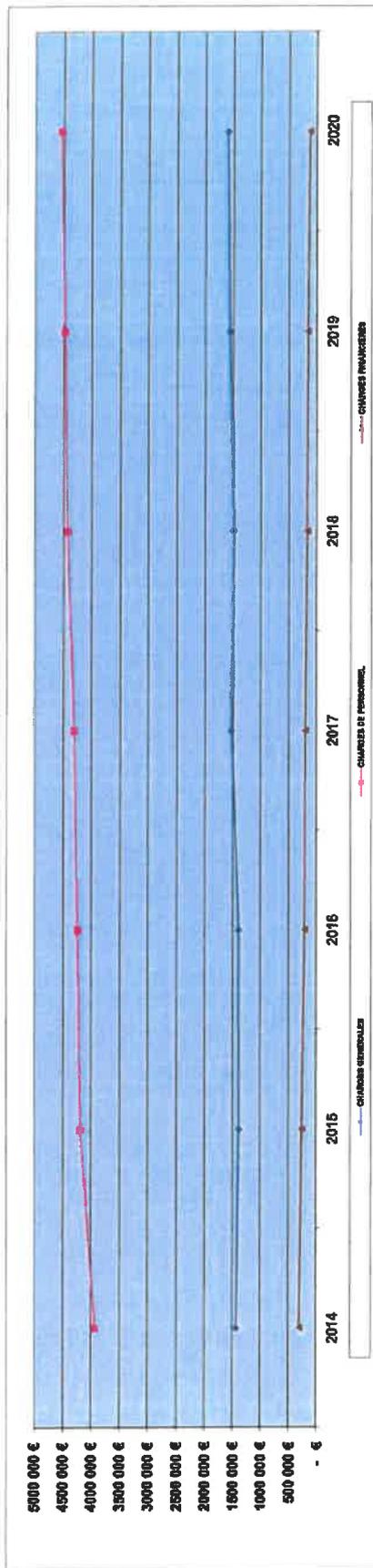
Recettes

- *Recettes de fonctionnement par chapitre en 2014 et 2020*
- *Evolution des principaux produits de fonctionnement de 2014 à 2020*

EVOLUTION DES PRINCIPALES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Nature

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
CHARGES GENERALES (Energie, Consommables, Prestations de services...)	1 422 963 €	1 377 866 €	1 387 877 €	1 522 362 €	1 485 808 €	1 560 482 €	1 597 554 €
	-3%	1%	10%	-2%	6%	2%	
CHARGES DE PERSONNEL	3 932 054 €	4 189 406 €	4 244 317 €	4 311 821 €	4 431 160 €	4 475 032 €	4 538 978 €
	6,8%	1,2%	1,6%	2,8%	1,0%	1,4%	
CHARGES FINANCIERES	307 669 €	282 007 €	214 659 €	208 961 €	171 985 €	158 078 €	132 657 €
	-15%	-3%	-16%	-8%	-16%	-16%	



L'augmentation des charges de personnel depuis 2008 s'explique par la mise en place ou le développement de nouveaux services à la population tels que la Maison de la Jeunesse, l'accueil du temps méridien, l'ALSH à partir de 4 ans, le développement de la cuisine centrale etc... De plus, du fait d'une population en hausse, le nombre de bellegardais accueillis dans les structures communales augmen

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Réalisé 2016	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	variation 2020/2019
013 Atténuations de charges	20 540	26 589	74 676	53 858	106 205	139 970	130 689	-6,0%
70 Produits des services	2 683 266	2 654 561	2 449 679	2 965 245	2 956 701	3 078 674	3 077 864	0,0%
73 Impôts, taxes	3 680 767	3 397 943	3 601 622	3 610 740	3 633 166	3 472 658	3 556 774	2,4%
74 Dotations, participations	1 569 332	1 606 673	1 618 823	1 411 956	1 337 430	1 358 187	1 633 635	10,5%
75 Produits de gestion	43 194	47 077	78 582	161 817	208 975	176 048	179 008	1,7%
77 Produits exceptionnels	110 644	1 344 069	13 617	37 186	323 786	130 666	16 551	-88,1%
942 Opérations d'ordre	0	1 200	1 200	1 200	1 200	7 190	-	-100,0%
TOTAL	6 107 662 €	6 978 513 €	7 735 258 €	8 242 614 €	8 467 482 €	8 391 163 €	9 493 392 €	1%

remboursement congés de maladie ordinaire, longue maladie, AT et congés maternité

Stagnation du fait du confinement les structures communales excédant du public ayant été partiellement fermées

Néglige le bascu des taxes sur les taxes communales en 2019 et 2018, recettes au augmentation du fait de bases fiscales dynamiques

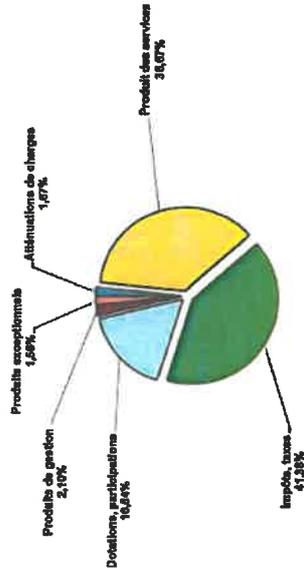
Hausses de la participation de la CAF, compensation par la CAF de la baisse de fréquentation, aide pour l'achat des matériels et autres compensations

produits des locations des immeubles (+ gardamerie)

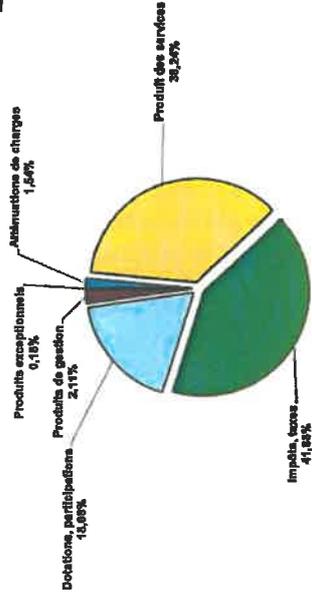
Variations importantes liées au caractère exceptionnel des opérations qui les concernent (ex: études, casabon parois,...)

amortissement subvention

2019

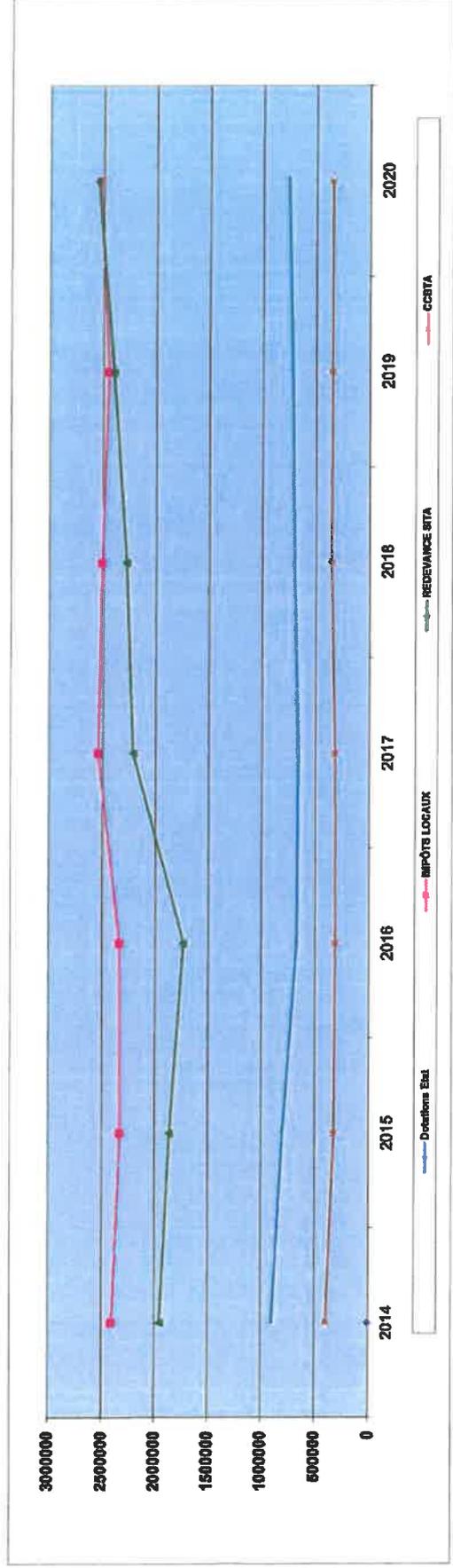


2020



EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
REDEVANCE SITA	1 951 577 €	1 862 868 €	1 729 232 €	2 211 792 €	2 278 041 €	2 400 011 €	2 546 977 €
	-5%	-7%	28%	3%	5%	6%	
IMPÔTS LOCAUX	2 411 051 €	2 335 987 €	2 344 037 €	2 543 723 €	2 509 931 €	2 452 564 €	2 528 274 €
	-3%	0,34%	8,52%	-1,33%	-2,28%	3,08%	
Dotations Etat	897 371 €	799 816 €	669 373 €	662 486 €	700 216 €	722 262 €	760 212 €
	-10,8%	-16,3%	-1,0%	5,7%	3,1%	5,3%	
DOTATION DE SOLIDARITE (CCBTA)	391 197 €	319 399 €	312 723 €	317 764 €	348 979 €	346 793 €	344 052 €
	-18,4%	-2,1%	1,6%	10,1%	-0,8%	-0,8%	



II. SECTION D'INVESTISSEMENT

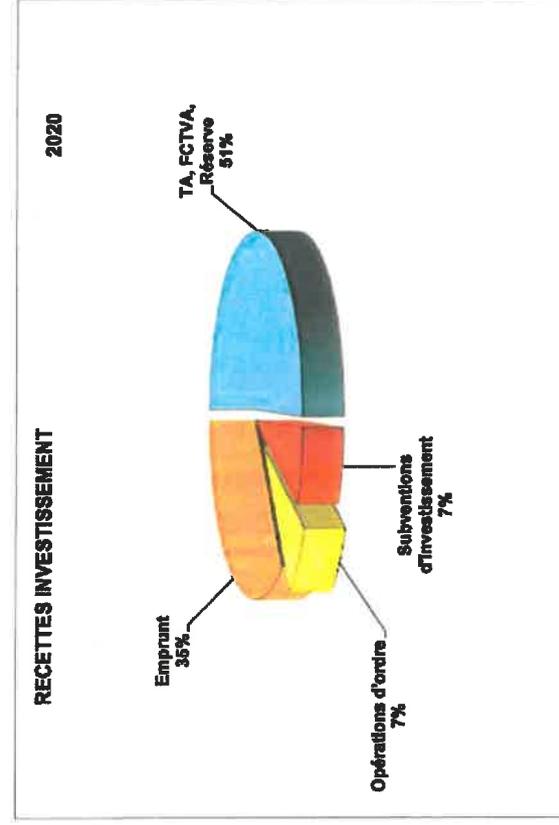
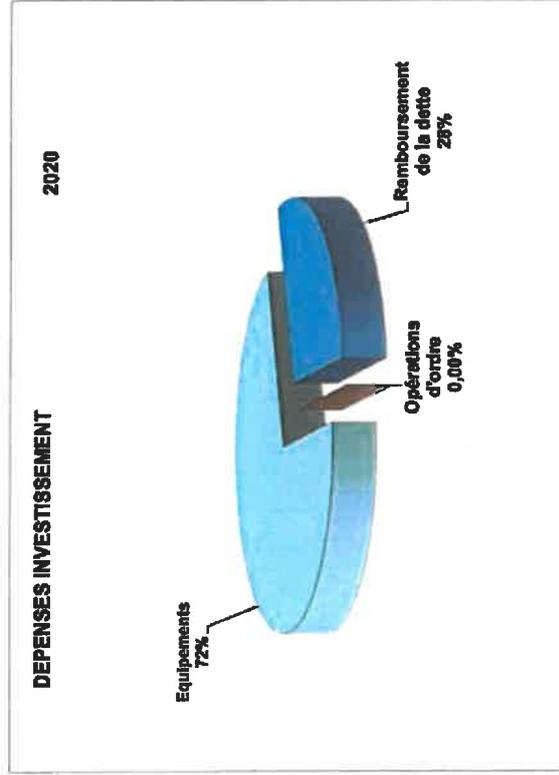
- *Vue d'ensemble de la section - réalisations 2020*
- *Evolution des principales dépenses d'investissement de 2014 à 2020*
- *Evolution des principales recettes d'investissement de 2014 à 2020*

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Réalizations 2020

Dépenses		Recettes	
Remboursement de la dette	1 414 747	TA, FCTVA, Réserve	2 182 284
Participations et créances	-	Subventions d'investissement	304 302
Opérations d'ordre	-	Opérations d'ordre	322 847
Equipements	3 563 887	Emprunt	1 500 000
	4 978 644 €		4 309 513 €
RESTES A REALISER 2020 :	336 225 €	RESTES A REALISER 2020 :	803 787 €

Le virement de la section de fonctionnement se réalise en fin d'exercice et équilibre la section d'investissement



EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EQUIPEMENTS	1 762 318 €	1 465 485 €	2 993 556 €	1 819 362 €	2 391 126 €	4 875 755 €	3 900 122 €
		-17%	104%	-39%	31%	104%	-20%
REMBOURSEMENT DU CAPITAL	1 095 455 €	1 106 375 €	1 085 083 €	1 210 200 €	1 267 805 €	1 353 937 €	1 414 747 €
		1,0%	-1,9%	11,5%	4,8%	6,8%	4,5%

Principales dépenses d'équipement 2020 :

- Acquisition de terrains (263 185,16 €)
- Voiries (658 195,28 €) - RD3 T2 (1 010 725,48 €)
- Aménagement aire de loisirs (579 764,67 €)
- Aménagement ensembles sportifs (55 676,85 €)
- Rénovation de l'église (271 884 €)
- Equipements véhicules (110 338 €)
- Aménagement écoles (257 247 €)

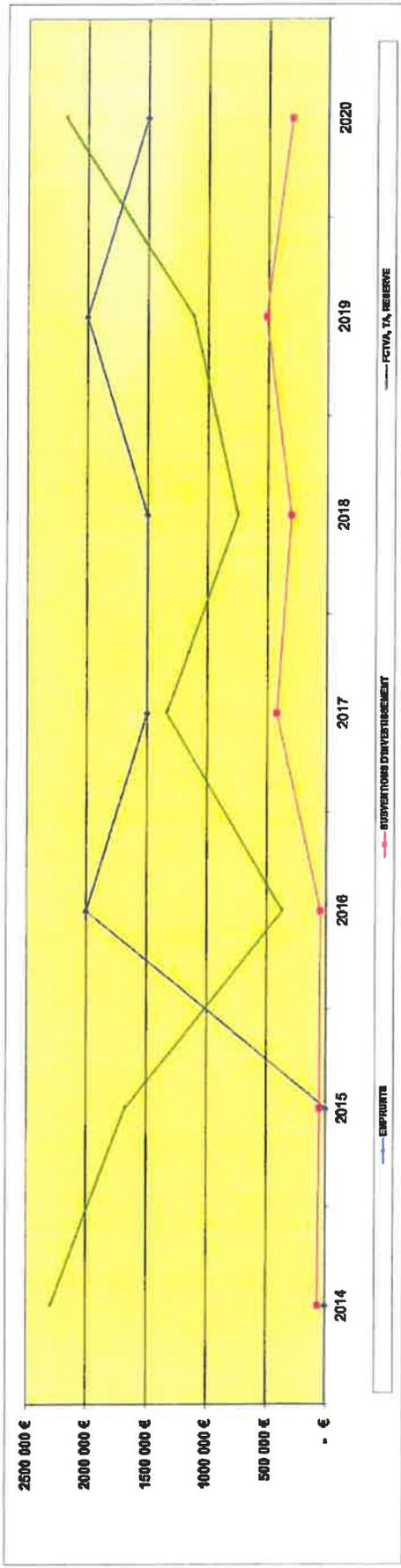
Principaux Restes à Réaliser 2020 :

- Voiries (68 591 €)
- Acquisitions foncières (67 250 €)
- Aménagement de l'école maternelle (36 301 €)
- Extension de réseaux (40 501 €)
- Révision du PLU (62 087 €)
- Acquisition véhicules (108 756 €)

EVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
--	------	------	------	------	------	------	------

EMPRUNTS	-	-	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €
FCTVA, TA, RESERVE	2 294 789 €	1 679 969 €	369 984 €	1 340 249 €	749 173 €	1 120 946 €	2 182 264 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	69 294 €	55 473 €	51 100 €	423 774 €	304 902 €	520 118 €	304 302 €

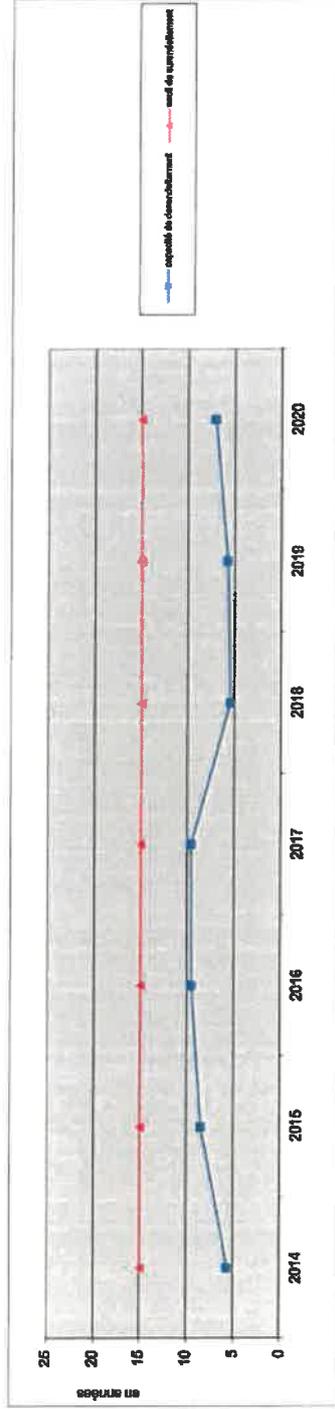


III. EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT (Budget principal)

Le niveau d'endettement de la Commune se mesure à partir d'un ratio, appelé capacité de désendettement. Ce ratio, qui rapporte l'épargne brute au stock de dette, permet d'identifier en nombre d'années d'épargne brute l'endettement de la collectivité. Il permet de savoir en combien d'années la Commune pourrait rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre la totalité de son autofinancement et qu'elle ne réalise aucun nouvel emprunt. Il est conseillé de rester en dessous du seuil de 10 ans. Mais surtout au-delà de 15 ans, la collectivité est surendettée, comme ce fut le cas en 2008.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12 (a)	8 495 758 €	7 414 326 €	8 359 504 €	8 640 789 €	8 897 833 €	7 562 407 €	9 636 458 €
CAF brute ou épargne brute (b)	1 508 139 €	873 949 €	880 420 €	904 126 €	1 633 342 €	1 314 750 €	1 381 438 €
Capacité de désendettement en années (a/b)	5,6	8,5	9,5	9,6	5,4	5,7	7,1
Seuil critique (surendettement) en années	15						



IV. FISCALITE

En 2008, la nouvelle municipalité s'était engagée à ne pas augmenter le taux des impôts directs locaux et avait même décidé de baisser le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passant ainsi de 79,80% à 60%. En 2009, il avait été également décidé de maintenir les taux à leur niveau de 2008, avec une réévaluation des bases par l'Etat de +2,5%. Compte tenu de la raréfaction des ressources (redevance Sita, dotations de l'Etat, revalorisation des bases pour 2010 de +1,2% seulement...) et des équipements publics en cours de réalisation (école primaire Henri Serment et sa cuisine centrale), le taux des impôts locaux avait alors été augmenté de 5% en 2010.

De 2010 à 2013, la volonté était de maîtriser l'évolution des taux, dès lors aucun changement n'a été opéré.

En 2014, consciente des difficultés financières de la population dans un contexte économique national morose, la municipalité a baissé de 2 % les taxes locales communales. Ces taux ont été reconduits à l'identique pendant trois années consécutives en 2015, 2016 et 2017.

Pour l'année 2018 une baisse de 2% des taxes foncières (bâties et non bâties) avait été décidée ainsi qu'une baisse de 10% en 2019 sur les taux communaux. Pour l'année 2021, tout comme en 2020, aucune modification des taux n'est envisagée.

V. ENDETTEMENT

Consciente de l'endettement de la Commune, la municipalité projetait à l'horizon 2014 de ne pas aggraver son endettement, tout en ayant enrichi son patrimoine de plusieurs équipements essentiels à la population et majeurs pour la collectivité.

Entre 2014 et 2020, 8 500 000 € d'emprunt ont été réalisés pour financer 19 207 723 € d'investissements. 3 500 000 € ont été contractualisés en 2019 et 2020 pour financer 8 775 877 € d'équipements.

Les principaux investissements d'équipement de ces 6 dernières années sont les suivants :

- Travaux neufs de voirie : 2 619 870.36 €
- Travaux neufs de voirie rurale : 279 971.58 €
- Aménagement place Batisto Bonnet : 103 481 €
- Réaménagement rue d'Auvergne : 132 481 €
- Acquisition de terrains et d'immeubles : 1 542 046.60 €
- Vidéo protection : 410 389.18 €
- Aménagement ensembles sportifs (vestiaires foot) : 190 378 €
- Aménagement de l'école Batisto Bonnet (self, classes, climatisation et huisseries) : 373 900 €

- Extension de l'école Henri Serment : 1 081 738 €
- Aménagement école Henri Serment (climatisation réversible) : 105 600 €
- Réfection de la RD3 : 2 399 208.61 €
- Mise en sécurité des bâtiments (école Philippe LAMOUR et Médiathèque) : 824 278 €
- Achat de véhicules : 348 356 €
- Rénovation de la plaine des jeux : 172 625 €
- Création parc de loisirs (Ludopark) : 872 782 €
- Rénovation toiture de l'église Saint Jean Baptiste : 271 884 €

Depuis 2016, la dette s'est assainie du fait de l'extinction des anciens emprunts à taux plus élevés. Notre dette actuelle est jeune avec un amortissement court, les emprunts ayant été contractualisés majoritairement sur 10 ans. Nous avons bénéficié d'une conjoncture favorable avec des taux extrêmement bas. De ce fait, le coût de la dette est très bas, il a été divisé par 2.32 en 6 ans, allégeant ainsi les charges de fonctionnement.

Le capital étant remboursé beaucoup plus rapidement, nous nous désendettions de 1 500 000 € par an.

CONCLUSION - SITUATION ACTUELLE

La Commune poursuit ses efforts au niveau des dépenses de fonctionnement et notamment ses charges générales et ses frais de personnel, pour maintenir le niveau de son équilibre réel, avec la difficulté d'une grande volatilité de ses recettes et l'absorption de nombreux nouveaux arrivants.

L'accent devra être mis sur la recherche de nouvelles recettes de fonctionnement comme d'investissement, notamment de subventions.

La Commune continuera de faire appel à la grande compétence de ses bureaux d'études partenaires, notamment via la Société Publique Locale, afin d'optimiser le coût des dépenses d'investissement et donc le besoin de financement qui en découlera, et de prendre en compte dès la conception des projets les conséquences futures sur nos dépenses de fonctionnement (en matière notamment d'entretien futur de ces équipements).

Troisième Partie :

GRANDES ORIENTATIONS 2021

Le BP 2021 de BELLEGARDE se caractérisera par :

- Une maîtrise constante de nos charges de fonctionnement avec une vigilance particulière sur les besoins induits par la pandémie ;
- La recherche de financement et l'optimisation des recettes ;
- La réalisation des investissements nécessaires pour maintenir la qualité d'accueil de tous les bellegardais dans les structures communales et pour absorber les nouveaux arrivants avec la poursuite des projets en cours : la réalisation de la tranche 3 de la RD3 rue de Nîmes, les études préalable à la rénovation du stade des clairesses, les études préalables à la construction d'une crèche dans la ZAC des Ferrières et l'achat du terrain, la rénovation énergétique (Poste de Police Municipale et salle des Sources) et achat de parcelles et d'immeubles en lien avec la rénovation urbaine.

GRANDES LIGNES : BUDGET PRINCIPAL 2021

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES

- Chapitre 70 : Produits des services et du domaine (2 181 000.00 €uros) :

La principale recette de ce chapitre correspond à la redevance versée par SUEZ (Sita FD) qui sera encore estimée de manière prudente pour 2021 à 1.5 millions d'euros

- Chapitre 73 : Impôts et taxes (3 541 368 €uros) :

Dans ce chapitre, trois postes principaux :

- Le produit des impôts directs locaux
- L'attribution de compensation communautaire
- La prévision de la dotation de solidarité communautaire

- Chapitre 74 : Dotations et participations (1 406 212 €uros) :

Deux recettes prépondérantes :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) : cette année la DGF ne devrait pas être impactée par la « contribution au redressement des comptes publics » ;

- La dotation de solidarité rurale ;
- Les compensations d'exonération ;
- Les participations de la Caisse d'allocations Familiales (CAF) pour le multi-accueil et les accueils de loisirs :
prestation de service unique et contrat enfance – jeunesse ;

➤ Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante (180 000 €uros) :

Ce chapitre correspond pour la Commune aux revenus des immeubles dont la principale recette correspond au loyer de la gendarmerie (145 000 €uros).

➤ Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 2 170 716.92 € (résultat de clôture 2020 conservé en fonctionnement).

DEPENSES

- Chapitre 011 : Charges à caractère général (1 851 885 €uros) :

Du fait de la crise sanitaire, les dépenses ont été prévues en misant sur une reprise des activités tout en incluant les nouvelles dépenses dues à la pandémie (masques, gel hydroalcoolique, produits d'entretien...). En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, ce chapitre pourra être ajusté en cours d'année.

- Chapitre 012 : Charges de personnel (4 600 750 €uros) :

Les dépenses brutes de personnel seront amenées à évoluer en fonction des recrutements prévisionnels et des départs à venir. Cinq départs à la retraite sont prévus pour l'année 2021 qui seront en partie remplacés.

- Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante (810 600 €uros) :

Le montant alloué à ce chapitre correspond aux participations au budget de la culture et des fêtes, au budget du CCAS, participation obligatoire à l'école privée Jeanne d'Arc, subventions aux associations...

- Chapitre 66 : Charges financières (133 000 €uros) :

Ce chapitre comprend principalement les intérêts de la dette.

- Chapitre 67 : Charges exceptionnelles (24 000 €uros) :

Il s'agit essentiellement des aides versées aux particuliers pour les façades et les installations photovoltaïques ainsi que l'annulation d'écritures sur exercice antérieur.

➤ Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections (347 000 €uros) :

Il s'agit essentiellement des dotations aux amortissements. C'est une dépense de fonctionnement obligatoire calculée de façon réglementaire sur les immobilisations acquises. Cette dépense, virée chaque année en investissement, constitue une ressource propre destinée à faire face au renouvellement des équipements.

➤ Chapitre 023 : Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

Le virement vers les recettes d'investissement devrait s'élever à environ 1 785 161.92 €

2) SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES

Les principales recettes d'investissement permettant de financer les équipements qui seront décidés devraient être :

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**
- **La dotation aux amortissements : 346 991.58 Euros**
- **Le FCTVA : en 2021 la commune va recevoir le FCTVA dû au titre des dépenses réalisées en 2020, soit une recette d'environ 260 000 €.**
- **Les reports de recettes de 2020 sur 2021 :**
 - Il s'agit de recettes ayant fait l'objet d'un engagement juridique (notification, contrat...) mais n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre en 2020.
 - Le total des reports de recettes 2020 s'élève à environ 800 595.35 €
- **Les subventions : plusieurs dossiers de demande de subvention sont en cours notamment auprès du Conseil Départemental pour la RD3 (400 000 €), auprès de l'Etat via la Préfecture du Gard pour la RD3 et la rénovation énergétique, auprès de l'Agence de l'eau pour l'achat de certaines parcelles et auprès de la CAF pour la crèche.**

DEPENSES

Les principales dépenses d'investissement 2021 seront les suivantes :

- **Le remboursement du capital de la dette** estimé à 1 490 000 €
- **Les reports de dépenses d'équipements de 2020 sur 2021** : il s'agit de dépenses engagées en 2020, c'est-à-dire autorisées en 2020, ou même avant, et ayant donné lieu à la signature d'un marché avant le 31 décembre 2020, mais dont le règlement effectif n'aura lieu qu'en 2021.

Le total des reports de dépenses 2020 s'élève à 336 224.85 Euros.

- **Les dépenses nouvelles d'équipements** : La rénovation énergétique de la salle des sources et du bâtiment de la police municipale dans le cadre du plan de relance, et la création d'une nouvelle crèche pouvant accueillir 45 berceaux.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à débattre des investissements à inscrire au prochain budget 2021, en se rappelant des 25% votés en début d'année.

GRANDES LIGNES : BUDGETS ANNEXES 2021

BUDGET EAU

En 2021, le budget de l'eau va être mobilisé pour répondre aux besoins de modernisation de nos outils de gestions et d'optimisation de la ressource. La ressource en eau ayant tendance à se rarifier et dans un souci de préservation de celle-ci, il est impératif d'en suivre la consommation au plus près. De plus, notre parc de compteurs doit être renouvelé (moyenne d'âge de 17 ans).

Pour ce faire, il est envisagé de changer les 3 200 compteurs que compte la commune (environ 400 000 € pour la fourniture des compteurs en investissement et 150 000 € HT pour la pose en fonctionnement), de se doter d'outils de relève (6 000 €) et de gestion modernes (logiciel global de facturation et de gestion 28 000 € HT) pour atteindre ces objectifs également attendus par l'Agence de l'Eau. La relève des compteurs, avec présence d'alertes, sera automatisée par radio-relève, contre une relève manuelle actuellement.

Il est nécessaire de prendre également en compte un autre paramètre : l'arrêt de la fourniture en eau de Fourques. A échéance 2022, le budget de l'eau devra se passer du produit de la vente en eau à commune de Fourques, ce qui représente une perte de recette de l'ordre de 60 000 €.

Le compte administratif 2020 montre un besoin de capitalisation en investissement de 23 199.38 Euros et donc un excédent de fonctionnement reporté de 163 948.43 Euros.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Ces dernières années, la gestion maîtrisée du budget du service d'assainissement ainsi qu'une pause dans les investissements a permis d'obtenir des résultats de clôture excédentaires très satisfaisants.

Le compte administratif 2020 montre un excédent de fonctionnement reporté de 306 333.55 euros ainsi qu'un excédent d'investissement reporté de 26 589.37 €. Ce budget permet donc les investissements nécessaires.

Pour 2021, la priorité sera portée sur la réalisation du Schéma Directeur d'Assainissement (100 000 € HT) et l'extension de la STEP Thétys pour répondre à l'augmentation de la population (300 000 € HT). Un emprunt d'équilibre est prévu pour un montant de 225 385 €. Celui-ci sera à ajuster en fonction des nouvelles recettes attendues en 2021 (subventions dont 80% devrait être obtenue pour le Schéma Directeur de l'assainissement).

BUDGET FETES ET CULTURE

Dès 2009, la Municipalité avait affiché fermement sa volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement. C'est pourquoi le Conseil Municipal avait décidé de réduire les dépenses concernant le budget de la culture et des fêtes, tout en maintenant l'ensemble des manifestations qui fédèrent notre village.

Une gestion rigoureuse de ce budget a permis d'assurer le déroulement de l'ensemble de nos fêtes et animations culturelles dans de très bonnes conditions et ce avec une subvention communale de 215 000 €.

Les restrictions sanitaires interdisant tout rassemblement, les activités liées à ce budget ont été particulièrement impactées par la pandémie mondiale. Les manifestations ayant été dans leur grande majorité annulées, la Municipalité a choisi de soutenir le commerce local.

C'est dans le même esprit et dans l'espoir que 2021 permette une reprise de nos traditions locales, que la municipalité propose de maintenir sa subvention au budget des fêtes et culture à 215 000 € et de proposer un budget 2021 tel que prévu avant la crise sanitaire.

Le résultat de l'exercice budgétaire 2020 dégage un excédent de 1 16 362.44 € euros.